

SAISON 2023/2024 - Modalités de paiement

Groupes Loisirs

Nous acceptons les règlements par chèques, espèces et carte bleue.

Pour les règlements en espèces et en CB, la totalité du montant de l'adhésion doit être payée au moment de l'inscription.

Les chèques doivent être établis à l'ordre du CGymSP.

ADHESION

	Montant à régler		
	Cotisation	Licence	TOTAL
Babygym	180 €	50 €	230 €
Eveil Evolugym	200 €		250€
AccesGym Freestyle Gym Trampoline Gymados Gymadulte	210 €		260€

La licence FFGym est obligatoire pour tous.
Une licence par adhérent

POUR LES REGLEMENTS PAR CHEQUES UNIQUEMENT

nous récupérons tous les chèques à l'inscription et l'encaissement peut être différé comme suit :

Paiement en 1 fois	Paieement en 2 fois		Paieement en 3 fois		
Encaissement 1	Encaissement 1	Encaissement 2	Encaissement 1	Encaissement 2	Encaissement 3
<i>Mi-septembre</i>	<i>Mi-septembre</i>	<i>Mi-octobre</i>	<i>Mi-septembre</i>	<i>Mi-octobre</i>	<i>Mi-novembre</i>
230	115	115	80	80	70
250	125	125	90	80	80
260	130	130	90	90	80

Le dépôt des chèques se fait entre le 10 et le 15 de chaque mois.

Les chèques à virgules ne sont pas acceptés ! Merci de vous référer aux montants du tableau.